

Procès-verbal du conseil municipal de Laveissière du 25 avril 2025

Présents : Daniel Meissonnier, Lucien Queille, Christian Doniol, Eric Chalbos, Alexandre Albisson, Nadine Rodier, Bruno Berthui, Fabien Vidal, Joëlle Terrisse, Béatrice Bertrand, Emmanuel Rigal.

Représentés : Isabelle Brunhes (représentée par Daniel Meissonnier), Fabien Lagloire (représenté par Bruno Berthui).

Secrétaire de séance : Alexandre Albisson

La séance commence à 20h05.

11 conseillers sont présents, le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du 7 mars 2025

Le conseil municipal procède au vote à main levée : 13 pour.

Approbation du procès-verbal du 11 avril 2025

Le conseil municipal procède au vote à main levée : 13 pour.

Ouverture d'une ligne de trésorerie au budget général primitif de 2025

En attendant la réception des subventions pour la station d'épuration, et après avis favorable du conseiller aux décideurs locaux, il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € ou de faire un emprunt à court terme.

Le conseil municipal procède au vote à main levée : 13 pour.

Demande de subvention pour le projet de restauration des statues de l'église Saint Louis

Dans le cadre du projet de restauration des statues de l'église St-Louis et de leurs socles (Ste-Bernadette, ange-quêteur, St-Antoine, Jeanne d'Arc, St-Louis de Gonzagues, Ste-Thérèse), un devis a été présenté par la restauratrice Hortense Jouanjus (43300 Chastel) pour un montant de 11.480,00 € H.T (13.776 € T.T.C.). Il est proposé de valider ce devis et de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental. Le plan de financement serait le suivant :

- Conseil Départemental du Cantal (40%) : 4.592,00 € H.T

- Autofinancement : 6.888,00 € + TVA (20%) s'élevant à 2.296,00 € soit une somme totale de 9.184,00 €.

Le conseil municipal procède au vote à main levée : 13 pour.

Demande de financement au titre de l'appel à projet "Fonds vert 2025" panneaux photovoltaïques au sol au buron de Meije Coste

M. le Maire propose au Conseil municipal que dans le cadre de l'appel à projet "Fonds verts" 2025 la commune pourrait investir dans l'installation au sol de panneaux photovoltaïques pour le Buron de Meije Coste. Patrimoine communal exploité par un gérant depuis des années, il serait important de porter ce projet afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et de produire une énergie verte au sein du parc des Volcans.

Il informe que ce projet est éligible à cette dotation de l'Etat (30%), dont l'estimation globale s'élève à 11 770 € HT soit 14 124 € TTC et qu'une rencontre avec la DDT, en charge de ces dossiers d'aides financières, est prévue prochainement.

Le conseil municipal procède au vote à main levée : 13 pour.

Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'amendes de police 2025 / projet d'aménagement d'un parcours piste cyclable sécurisée

A la suite de l'appel à projet départemental, « Programme d'Amendes de Police 2025 » au profit des communes rurales, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de monter une demande d'aide financière en matière de sécurité.

Le projet serait d'aménager au plan d'eau de Laveissière, un parcours cycliste sur pistes sécurisées afin de promouvoir la pratique du vélo dans un cadre adapté et sécurisé pour tous les usagers. Ce projet inclut la construction de modules en bois, un balisage avec une signalétique routière conforme, et des infrastructures accessibles à tous.

Le montant total prévisionnel de cet investissement s'élève à 28 405 €, incluant les études de faisabilité, la construction des pistes, l'installation des modules en bois, le balisage, ainsi que la certification de sécurité.

Dans le cadre du programme d'amendes de police 2025, nous sollicitons une aide financière de la part du Conseil Départemental du Cantal pour la réalisation de ce projet. Ce dernier s'inscrit pleinement dans une démarche de sécurité routière et de développement des mobilités douces, tout en répondant aux besoins des usagers.

Il explique que le taux maximum d'aide serait de 25% pour un montant éligible ne pouvant excéder 30 000€ HT et présente le plan de financement comme suit :

- Subvention du Conseil Départemental Amendes de police € soit 25% de 28 405 € HT
- Autofinancement : 21 303.75 € HT

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------|------------------------|---|-------------|
| | TRAVAUX 28 405.00 € HT | Subventions Départementale Soit 25% | 7 101.25 € |
| | | Fonds propres | 21 303.75 € |
| | | Total € HT | 28 405.00 € |
| Total € | 28 405.00 € HT | | |

Le conseil municipal procède au vote à main levée : 13 pour.

Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

À la suite de la nomination par promotion interne d'un agent secrétaire général de mairie à compter du 01/06/2025, il convient de réviser le RIFSEEP pour ce grade.

Les montants et les groupes de fonctions qui ont été votés le 02/04/2021 resteraient inchangés.

Un nouveau groupe serait créé : Groupe B rédacteur se rapportant à la nomination du secrétaire général de mairie.

Le régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

| REDACTEURS TERRITORIAUX | | | MONTANTS ANNUELS | |
|-------------------------|----------------------------|-------|------------------|------------------------------------|
| GROUPES DE FONCTIONS | EMPLOIS (A INDICATIF) | TITRE | MONTANT MAXI | PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES |
| Groupe B1 | <i>Secrétaire générale</i> | | 1 500 € | 17 480 € |

Le conseil municipal procède au vote à main levée : 13 pour.

Avis de la commune sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Hautes Terres Communauté arrêté en conseil communautaire du 04 avril 2025

Il est proposé d'émettre un avis favorable sur le projet arrêté de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Hautes Terres Communauté, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Le conseil municipal procède au vote à main levée : 13 pour.

La séance est levée à 21h.